

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Communication
des décisions
prises en vertu
de la
délégation de
pouvoir reçue

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 21 février 2024

Nombre de
Conseillers
Communautaires :
■ en exercice : 28
■ présents à la
séance : 17
■ représentés : 8
■ absents : 3

Date de l'envoi
et de l'affichage
de la
convocation :
14 février 2024

Date de
l'affichage à la
porte de la
collectivité et de
publication sur le
site internet :
06/03/2024

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de février, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé s'est assemblé exceptionnellement à la Salle des fêtes de Barjac, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Président, en session ordinaire suivant convocation faite régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU, Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Vincent MARTIN, Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Benoit VALARIER, Xavier SOUCHON MMES. Françoise AMARGER-BRAJON, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentés : MME. Valérie REBOIS-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente (Bruno VALARIER), MM. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), Christian SAINT-LEGER (Anne-Marie SOBLECHERO), François ROBIN (Françoise AMARGER-BRAJON), Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER), MME. Aurélie MAILLOLS (Elizabeth MINET-TRENEULE), Stéphanie PASI (Xavier SOUCHON), Patricia ROUSSON (Laurent SUAU) Conseillers Communautaires.

Etaient absents : M. Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président, M. Jean-François BERENGUEL, Philippe POUGET Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris dans le sein du Conseil, Mme Régine BOURGADE ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue, dont la liste suit, sont portées à la connaissance du Conseil Communautaire :

- 8337/2023-81 : Arrêté autorisant la signature d'un bail de location pour la micro-crèche de Badaroux avec le CIAS pour une durée de 12 ans et à titre gracieux.
- 8338/2023-82 : Arrêté autorisant la signature d'un bail de location pour la crèche de Valcroze avec le CIAS pour une durée de 12 ans et à titre gracieux.
- 8343/2023-83 : Arrêté autorisant la signature d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile « Exploitant de l'Aérodrome de Mende-Brenoux » avec la Réunion Aérienne.
- 8345/2023-84 : Arrêté autorisant la signature d'un marché de fournitures pour l'achat de granulés, bois de chauffage (groupement de commande avec la commune de Badaroux) avec l'entreprise BC48.
- 8346/2023-85 : Arrêté autorisant la signature d'une convention d'occupation du bâtiment POLEN pour l'entreprise SOLARIS
- 8348/2023-86 : Arrêté autorisant le dépôt de demandes de subvention auprès du Département de la Lozère au titre du Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires (FRAT) pour les 3 opérations suivantes :
 - Fourniture et pose d'un sol Taraflex au gymnase Piencourt,
 - Rénovation de l'éclairage des équipements sportifs,
 - Mise aux normes des bâtiments intercommunaux.
- 8349-2023-87 : Arrêté autorisant la signature d'une convention d'occupation du télécentre au bâtiment POLEN pour l'entreprise Num'n Prod
- 8361/2024-1 : Arrêté autorisant la signature d'une convention de mandat pour les missions de systèmes de gestion de la sécurité avec la SAS ULM Lozère.
- 8363/2024-2 : Arrêté autorisant la signature d'un marché de sécurisation d'eau potable avec la SARL GEO TOPO pour un montant de 650,00 € H.T.
- 8364/2024-3 : Arrêté autorisant la signature d'un marché de sécurisation d'eau potable avec la Solea pour un montant de 8 740,00 € H.T.
- 8365/2024-4 : Arrêté autorisant la signature d'une convention d'occupation du télécentre pour l'entreprise Num N Coop pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024
- 8370/2024-5 : Arrêté autorisant la signature d'une convention d'occupation du module n°9 du bâtiment POLEN par France 3 du 01/04/2023 au 31/12/2024

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Président,
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr